

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ 0091

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020,
L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin 2020, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu exceptionnel, salle du COSOM (Centre Omnisport Municipal), 30 Cours des Roches à Noisiel, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme NEDJARI, M. TIENG, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme VICTOR-LE ROCH, M. DUMONT, Mme VISKOVIC, M. FONTAINE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme CAMARA - SAKHO, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme ROTOMBE, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERRIN, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

M. Aboudou, qui a donné pouvoir à M. Tieng jusqu'à son arrivée à 19 h 20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE

*Arrivée de M. Aboudou à 19 h 20, avant l'examen du point 2 de l'ordre du jour
Sortie de Mme Safi lors du vote du point 10 de l'ordre du jour
Sortie de M. Chavance lors du vote du point 28 de l'ordre du jour*

Point 20 : Attribution et ajustement de subventions aux associations dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020

- suite DEL2020_ **0091**
 portant Attribution et ajustement de subventions aux associations dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020(2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2531-12 et L. 2531-16,

VU l'adoption du Budget Primitif 2020 par le Conseil municipal lors de la séance du 24 janvier 2020,

VU l'attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2020 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée du Conseil Municipal du 24 janvier 2020 relative à l'attribution dans le cadre du Budget Primitif 2020 de subventions pour l'année 2020, prévoit l'attribution et l'ajustement de subventions aux associations,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 15 juin 2020,

ENTENDU l'exposé de M. Ratouchniak, adjoint au Maire, chargé des Finances, des Marchés Publics, de la Vie des quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, MME DAGUILLANES NE PRENANT PAS PART AU VOTE POUR L'AMICALE DU PERSONNEL ET MME SABOUNDJIAN NE PRENANT PAS PART AU VOTE POUR L'ASSOCIATION ECOUTECRIS, À L'UNANIMITÉ

DECIDE de procéder à l'attribution et l'ajustement de subventions dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020, comme il suit :

	BP 2020	Proposition Budget supplémentaire 2020	VOTE
Amicale du personnel (6574)	82 611,37	+12 688,96	32 POUR
Maison pour tous de noisiel (6574)	384 925	- 342 847,92	33 POUR
ADRAF (6574)	0	+ 169	33 POUR
FONJEP (6574)	81 061	+ 443	33 POUR
JARDINS FAMILIAUX (6574)	0	+ 100	33 POUR
ECOUTECRIS subvention exceptionnelle (6748)	0	+ 150	32 POUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr
 La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20200626-DEL2020_0091-DE

- suite DEL2020_ **0091**

portant Attribution et ajustement de subventions aux associations dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020(2)

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le **30 JUIN 2020**
Publié au RAA le **30 JUIN 2020**